

**FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS**  
**LOI N°1.360 DU 4 JUILLET 2009 SUR LE SOUTIEN ET LA PROTECTION SOCIALE DES**  
**ARTISTES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS**

**RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL**

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**NOM D'USAGE (DU CONJOINT) :** .....

**PSEUDONYME (NOM D'ARTISTE) :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** .....

**LIEU DE NAISSANCE :** .....

**NATIONALITE :** .....

**ADRESSE PERSONNELLE :** .....

.....

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :** .....

.....

**TEL. DOMICILE :** .....

**TEL. PORTABLE :** .....

**ADRESSE ELECTRONIQUE :** .....

**SITE INTERNET :** .....

**FAX. :** .....

**DEMANDE EN VUE DE BENEFICIER :**

de la reconnaissance en qualité d'Artiste Professionnel Indépendant (A.P.I.) ;

de la reconnaissance en qualité d'Artiste Professionnel Indépendant (A.P.I.) **et** du soutien à l'installation professionnelle.

## **PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE\***

### **I - ETAT CIVIL**

- Une photocopie de la carte d'identité monégasque ;
- Une photocopie de la carte de séjour et du livret de famille pour les conjoints de monégasques ;
- Un certificat de résidence pour les résidents non monégasques.

### **II – ACTIVITE ARTISTIQUE**

- Une déclaration sur l'honneur par laquelle le pétitionnaire atteste qu'il « exerce à titre continu, habituel, dans un but lucratif et en dehors de tout rapport de subordination, conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la Loi n° 1.360 du 4 juillet 2009 sur le soutien et le protection sociale des artistes professionnels indépendants, une activité en qualité » :
  - d'artiste-interprète ;
  - d'auteur au sens de la Loi n° 491 du 24 novembre 1948 sur la protection des œuvres littéraires et artistiques.
- Un dossier artistique représentatif du travail du pétitionnaire comportant :
  - une lettre de motivation ;
  - un *curriculum vitae* détaillé, mettant en exergue sa formation et/ou sa production dans le domaine artistique concerné ,
  - tout document ou photocopie de document attestant de l'exercice d'une activité artistique récente (contrats d'engagement, affiches ou programmes portant mention de la participation du pétitionnaire, photographies, vidéos, CD-ROM, livres et autres).

#### Le cas échéant :

- Une attestation d'affiliation à une société de perception et de répartition des droits d'auteurs (ex. pour la France : S.A.C.E.M., S.A.C.D., A.D.A.G.P., etc) ou des droits des artistes-interprètes (ex. pour la France : S.P.E.D.I.D.A.M., A.D.A.M.I., etc)

### **En cas de demande de soutien à l'installation professionnelle fournir également :**

- Un projet artistique rédigé.

(\**) Les documents sont à remettre à la Direction des Affaires Culturelles selon votre convenance.*

### **III – RESSOURCES**

- Une déclaration sur l'honneur par laquelle le pétitionnaire atteste ne pas occuper un emploi salarié ou comme travailleur indépendant ;

#### **En cas de demande de soutien à l'installation professionnelle fournir également :**

- L'attestation de non perception de revenus établie conformément à l'article 3 de l'Arrêté Ministériel n° 2009-637 du 17 décembre 2009 ;
- Une attestation de revenus des valeurs et capitaux mobiliers pour l'année civile précédente établie par l'établissement bancaire dans lequel le pétitionnaire dispose d'un compte.

.....

Je soussigné(e), Mme / Mlle / M. (\*).....

certifie sur l'honneur, après avoir pris connaissance des conséquences de toute fausse déclaration (article 98 du Code pénal), que l'ensemble des informations fournies à l'appui de ma demande est sincère et véritable.

Je m'engage à aviser la Direction des Affaires Culturelles de tout changement pouvant intervenir dans les déclarations ci-dessus.

Fait à Monaco, le .....  
Signature

*En application de l'article 10 de l'Arrêté Ministériel n° 2009-637 du 17 décembre 2009, le pétitionnaire est tenu de fournir tout autre document ou pièce dont le service instructeur estimerait utile d'avoir connaissance.*

*En application de l'article 16 de la Loi n° 1.165 du 23/12/1993 relative à la protection des informations nominatives, modifié, le pétitionnaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles qu'il peut exercer auprès de la Direction des Affaires Culturelles et/ou de la Direction de l'Expansion Economique.*

(\*) Rayer la mention inutile.